

**FRATERNITÉ NATIONALE DES FRANCISCAINS SÉCULIERS DU CANADA**  
**COMMISSION NATIONALE DE FORMATION**  
**TERMES DE RÉFÉRENCE**

---

**Préambule:**

Le travail de formation au sein de l'Ordre franciscain séculier a été identifié comme un élément clé du soutien à l'orientation et au développement de nouveaux membres qui se joignent à l'OFS, grâce à un programme complet de formation. Afin de promouvoir la vocation franciscaine séculière, la formation permanente est considérée comme essentielle à la poursuite de la transformation de la plénitude du Christ, individuellement et collectivement, à tous les niveaux de l'OFS au Canada.

Le paysage des fraternités à travers le Canada démontre l'évolution démographique, la diversité culturelle et les besoins linguistiques. Parmi les statistiques nationales 2017 de l'OFS, on compte 1 777 membres engagés appartenant à 114 fraternités locales. Certaines de ces fraternités disposent de ressources suffisantes dans les programmes de formation, tandis que d'autres sont confrontées à de nombreuses difficultés en termes de manque de personnel qualifié pour faciliter la formation et des ressources minimales pour la formation. La réponse positive aux ateliers de formation tenus dans trois provinces en 2015-2016 a souligné la reconnaissance pour ce soutien de la Fraternité nationale du Canada. Trente-cinq pour cent des fraternités locales étaient représentées lors de trois ateliers de formation. Les réactions à ces ateliers incluent un désir de disposer de davantage de ressources de formation en anglais, en français et en coréen; demande de formation des formateurs et capacité de partager une base de données sur les ressources de formation au Canada. En réponse à ce besoin identifié, une Commission nationale de formation serait mieux placée pour servir de nombreuses fraternités locales en fournissant des ressources de formation et une formation des formateurs, en fonction de la portée du travail que cela impliquerait.

**Objectifs:**

Le but de la Commission nationale de formation est de développer et de rendre disponibles des ressources de formation basées sur les besoins identifiés par les fraternités locales au Canada, à travers une enquête d'évaluation des besoins de toutes les fraternités locales. Fournir des ressources qui aident les membres dans le travail de formation, y compris le développement de compétences pédagogiques, la facilitation de groupes, les concepts d'éducation des adultes, le mentorat, le leadership et le travail d'équipe. La mise en place d'une section dédiée au stockage électronique des ressources de formation dans les deux langues officielles, accessible à toutes les fraternités au Canada.

**Portée:**

Les responsabilités de la Commission nationale de formation comprennent: rassembler, collationner et analyser une évaluation des besoins de toutes les fraternités locales au Canada, afin de déterminer les besoins spécifiques en ressources de formation et en développement de compétences nécessaires pour améliorer le travail de formation. Fournir des ressources de formation conformes aux préférences culturelles et linguistiques, y compris la population de jeunes franciscains.

**FRATERNITE NATIONALE DES FRANCISCAINS SÉCULIERS DU CANADA  
COMMISSION NATIONALE DE FORMATION  
TERMES DE RÉFÉRENCE**

---

**Méthodologie:**

Les ministres régionaux et les directeurs de formation seront invités à nommer un membre engagé de leur région, expérimenté dans le travail de formation et désireux de participer en tant que membre de la Commission nationale de formation jusqu'au prochain chapitre électif national en mai 2021. Pour une représentation proportionnelle, la préférence serait de trois membres des régions francophones et trois membres des régions anglophones. La nomination d'un membre engagé d'une communauté coréenne, d'un assistant spirituel et d'un membre expérimenté dans le travail de formation de la jeunesse franciscaine. En outre, avoir une personne-ressource technique familiarisée avec la gestion d'un site Web franciscain et de l'apprentissage en ligne.

**Programme:**

Le directeur national de la formation sera le président de la Commission nationale de formation, responsable de l'organisation, de la facilitation des réunions par téléconférence mensuelles et de la supervision du développement du projet. Le Conseil national de la fraternité sera tenu informé des activités de la Commission nationale de formation par le biais des rapports du Directeur national de la formation.

**Livrables:**

Une composante d'évaluation des projets initiés par la Commission nationale de formation sera entreprise pour déterminer l'utilité et l'efficacité des matériaux de formation développés. Cette mesure de sortie sera introduite dans la conception des ressources et des programmes de formation améliorés générés par la Commission nationale de formation.

**Budget:**

Le financement du travail de la Commission nationale de formation sera prélevé sur le budget de la formation nationale et revu annuellement par la Fraternité nationale afin de garantir un financement adéquat pour poursuivre le travail de la Commission nationale de formation.

**Rôles et responsabilités des membres:**

Les membres devront servir pour la durée du mandat de trois ans au sein de la Commission nationale de formation. Leur rôle et responsabilité consiste à représenter et à assurer la liaison avec toutes les fraternités de leurs régions par le biais des directeurs régionaux de la formation. Les responsabilités incluent la participation à des téléconférences mensuelles et le travail avec les membres de l'équipe sur le travail de projet de formation.

Soumis par Jewel Jasmins, ofs,  
Responsable nationale de la formation